

Image not found or type unknown



Huissier rsi frais de procedure et remboursement

Par **abhuissier**, le **15/06/2017** à **15:49**

Bonjour,
Je devais au rsi en 2013 la somme de 12000 euros, j ai versé au début des mensualités de 300 euros puis 150. L 'huissier me relance régulièrement : menace de saisie de meubles et depuis 1 an saisie de ma voiture. Il me reste a verser au rsi la somme de 3000 euros plus les frais qui se rajoutent à chaque courrier et s'élèvent à 1448 euros. Est ce qu ils ont le droit de rajouter des frais de procédure puisque je verse la mensualité chaque mois? Puis je leur proposer la somme de 3100 euros pour clôturer ma dette définitivement en sachant que le rsi peut me déduire les pénalités de retard.
Merci d'avance pour réponse.